

# Technologie de pêche

## 1. Introduction à la technologie de la pêche.

L'halieutique peut être définie comme « la science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques ».

### 1.1. Définition de la technologie de la pêche.

La technologie de la pêche est la discipline concernant l'étude, la mise au point et l'amélioration des techniques employées pour la capture du poisson.

Les techniques de capture du poisson groupent :

- les moyens directs de capture, notamment les engins de pêche, les bateaux de pêche et leur équipement de navigation, de manœuvre et de contrôle de l'engin de pêche.
- les moyens indirects de capture, en particulier la détection du poisson (sondeurs et sonars),
- l'attraction du poisson en vue de sa capture (lumière, appât).

### 1.2. Relations avec les autres disciplines.

La technologie de la pêche a des points communs avec les autres disciplines des sciences halieutiques, notamment avec :

- **L'océanographie physique** (ou limnologie dans le cas des eaux continentales).
- **La biologie des poissons** et autres espèces comestibles (y compris leur comportement).
- **L'aménagement des ressources** (y compris l'évaluation des stocks).

D'autre part, la technologie de la pêche utilise également les données d'autres disciplines, en particulier : la météorologie, l'architecture navale, les sciences et techniques de l'ingénieur (par exemple: mécanique, électricité, électronique, hydrodynamique, hydro-acoustique), la technologie des textiles, l'économie.

### 1.3. Rôle de la technologie de la pêche.

La technologie de la pêche a un rôle essentiel à jouer dans le développement et l'aménagement rationnel des pêcheries. Ce rôle s'exerce notamment dans les domaines suivants.

- ✓ Augmentation de la production.
- ✓ Amélioration de la condition de travail des pêcheurs.
- ✓ Contribution à l'exploitation rationnelle des ressources (Par l'extension et le déplacement de l'effort de pêche sur d'autres lieux de pêche ou sur d'autres espèces),
- ✓ Conseils ou avis techniques à l'administration des pêches (information permanente du gouvernement sur la situation générale et les possibilités d'évolution du secteur productif).
- ✓ Participation à la formation des pêcheurs

**2. Définition de la pêche.** Activité qui consiste à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, céphalopodes...) dans leur milieu naturel (océans, mers, cours d'eau, étangs, lacs, mares). Elle est pratiquée par les pêcheurs, comme loisir ou profession.

### 2.1. Types de pêche.

Il existe plusieurs types de pêche, il y a

**La Pêche sportive et de loisir.**

**La Pêche sous-marine.** La chasse sous-marine se pratique uniquement en apnée.

**La Pêche en bateau.** Se pratique au mouillage (La pêche à la palangrotte) ou à la traine

**La Pêche à pied.** C'est la pêche aux coquillages et aux crevettes sur les plages de sable

**La Pêche électrique.** Se pratique à l'aide d'une perche conductrice terminée par un anneau alimenté par une batterie qui choque les poissons

Et enfin **La Pêche professionnelle.**

### 2.1.1. Pêche professionnelle.

On distingue plusieurs types de Pêche professionnelle.

**A. Pêche alimentaire ou de subsistance.** C'est une forme de pêche professionnelle. Les prises ne sont destinées ni à l'industrie agroalimentaire ni exportée. Elles sont en grande partie autoconsommées par les pêcheurs eux-mêmes et/ou vendues à la population locale.

**B. La pêche artisanale.** C'est la plus diversifiée. Elle concerne les bateaux de petite et moyenne taille (6 à 24 mètres). (Un artisan est celui qui pratique la pêche artisanale ; C'est l'armateur il possède au maximum deux navires, d'une longueur maximale de 24 mètres).

Dans cette pêche on distingue :

- La **pêche artisanale côtière.** Elle concerne les bateaux les plus petits (6 à 16 mètres), avec 1 à 4 hommes à bord, qui font des *marées* courtes (de quelques heures à 3 journées).
- La **pêche artisanale hauturière.** On parle de *pêche hauturière* lorsque le bateau passe plus de 96 heures (4 jours) d'affilée en mer. Elle concerne les navires de 16 à 24 mètres, avec un équipage de 5 ou 6 hommes, qui font des *marées* plus longues (de 4 à 15 jours).

**C. La pêche industrielle.** Elle fournit l'essentiel des captures en poisson et autres ressources halieutiques (*pêche minotière*, poissons sauvages dits « *poisson-fourrage* » destiné à produire des farines (et/ou huiles) de poisson pour nourrir les volailles principalement, ainsi que des poissons piscivores élevés en piscicultures).

- **La pêche au large** se pratique surtout sur des chalutiers de 30 à 50 mètres pour des marées de 10 à 15 jours, le poisson est très souvent conditionné à bord. On compte 10 à 25 hommes par bateau.
- **La grande pêche** se pratique en haute mer pour des campagnes pouvant durer plusieurs mois, sur des bateaux atteignant 110 mètres de long, avec un équipage comptant jusqu'à 60 hommes. Cas des navire-usines le poisson est transformé à bord.